

CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Gestionnaire administratif	B	Rédacteur	Temps complet	2

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Filière	Catégorie	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif - temps complet	Adjoint administratif principal 2ème classe - temps complet	2
TECHNIQUE	C	Adjoint technique - temps complet	Adjoint technique principal 2ème classe - temps complet	1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché - temps complet	Attaché principal - temps complet	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe - temps complet	Adjoint administratif principal de 1ère classe - temps complet	6
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif - temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe - temps complet	3
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise - temps complet	Agent de maîtrise principal - temps complet	3

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 2ème classe- temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe- temps complet	10
TECHNIQUE	C	Adjoint technique - temps complet	Adjoint technique principal de 2ème classe- temps complet	10
ANIMATION	B	Animateur principal de 2ème classe - temps complet	Animateur principal de 1ère classe - temps complet	1
ANIMATION	B	Animateur - temps complet	Animateur principal de 2ème classe - temps complet	1
ANIMATION	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe - temps complet	Adjoint d'animation principal de 1ère classe - temps complet	1
CULTURELLE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - temps complet	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps complet	1
CULTURELLE	B	Assistant de conservation - temps complet	Assistant de conservation principal de 2ème classe - temps complet	1
CULTURELLE	C	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe - temps complet	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe - temps complet	1
SPORTIVE	A	Conseiller des aps - temps complet	Conseiller des aps principal - temps complet	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité le 29 Novembre 2024 sur les suppressions de postes.

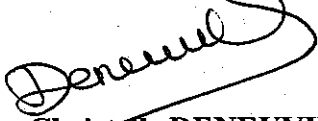
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toutes pièces utile à l'exécution des présentes ;
- Les dépenses seront imputées au chapitre **012** du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **20 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **20 DEC. 2024**